

EYZAHUT

Bulletin municipal

Hiver 2017-2018



Le temps passe et les années filent... Quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler.

Mais souhaitons avant tout que l'on se retrouve dans les valeurs essentielles de respect, d'humanisme et de partage.

La chance de nos villages, c'est la proximité de ses habitants. Un village c'est un peu comme une famille c'est fait de disputes, de soutiens, d'entraides, de peines et de joies et ce sont ces hauts et ces bas qui comme une onde emmènent nos villages vers leur avenir et font battre leur cœur.

Vous l'avez constaté, nous avons œuvré tout au long de l'année pour que notre commune soit toujours plus agréable à vivre.

2017 a vu arriver de nouveaux habitants, d'autres sont partis.

2017 nous a permis de concrétiser des travaux importants, nous avons pu réaliser ce que l'équipe municipale avait imaginé, mais ce n'est pas encore terminé !

L'année à venir est synonyme de temps pour continuer à développer ce qui était prévu et ce que nous devons faire en plus.

Ce que nous souhaitons vraiment, c'est que chacun d'entre vous se sente concerné dans sa commune, dans le bien-être à y vivre et dans l'action pour y mieux-être.

Je souhaite que chacun de vous puisse vivre pleinement ces 365 jours de la nouvelle année et qu'elle vous permette de réaliser ce qui vous tient à cœur.

Belle année à vous,

Fabienne Simian

SOMMAIRE

- Edito / Dates
- Extraits des derniers conseils municipaux
 - Travaux
 - Environnement/
Citoyenneté
- Viabilité hivernale
 - DECI
 - Divers

Dates à retenir :

- **Cérémonie des vœux** et inauguration du local technique, le samedi 13 janvier à 11h au local technique.
- Dimanche 14 janvier à midi, repas des anciens au restaurant du Furet
- Vendredi 26 janvier, 18h30, réunion d'information pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie, règlement départemental 2017. Votre présence est importante particulièrement si vous êtes propriétaire de maison isolée.

Extraits des conseils municipaux de septembre et décembre

- Demande de subvention au Conseil Départemental en 2018 pour la dernière phase de travaux du cimetière
- Achat de la parcelle de terrain descendant à la Station d'Épuration aux consorts Pelourson
- Recours à un acte administratif pour la vente d'une petite parcelle à Mme Chambon
- Votes des tarifs 2018
- Demande de subvention DETR2018 pour la DECI
- Procédure d'acquisition de bien sans maître, parcelle place de l'église
- Convention avec le SDED pour des Certificats d'Économies d'Énergie
- Validation du Programme Local de l'Habitat PLH et du Schéma de Cohérence Territorial SCoT
- _ Choix d'un avocat contre un recours contentieux au tribunal administratif de Grenoble

Ouverture de la mairie au public :

Mardi et Vendredi
8H30 - 12 h

04 75 90 16 35

mairie.eyzahut@orange.fr

Permanences des élus le samedi matin de 10h à 12h : le 13/01 - 27/01 - 10/02 - 24/02 - 10/03 - 24/03

Tel du maire : 0782064342
Tel adjoint travaux : 0687018858

Prochains conseils municipaux : février - début avril

Information sur le personnel :

Notre secrétaire Marie a déménagé début décembre. Son contrat est désormais terminé, nous la remercions vivement pour ces 6 années de travail à la mairie.

Pour l'instant, Marine va prendre la suite les mardi et vendredi. Vous trouverez donc au secrétariat Marine et Gilles le mardi matin, et Marine le vendredi matin.

Un nouveau document à l'échelle d'un très grand territoire : le SCOT.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un regroupement d'intercommunalités et fixe les orientations générales d'un territoire.

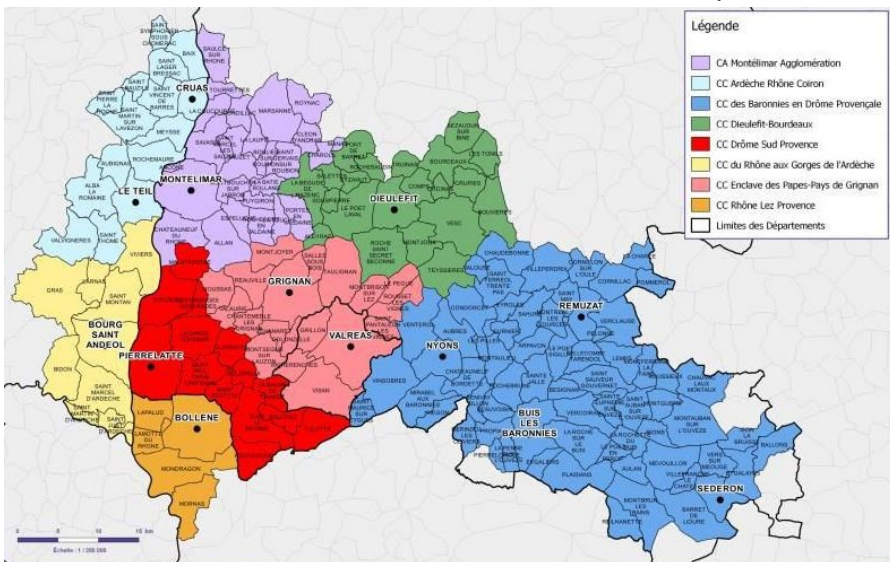
Le notre commence au sud de Bollène et va jusque dans les Baronnies, avec aussi les EPCI le long du Rhône en Ardèche, l'Agglo de Montélimar. Il est dénommé SCOT Rhône Provence Baronnies. Il a été voté à la Communauté des Communes Dieulefit Bourdeaux et est en cours de vote dans les communes. Le contour a aussi été validé par les préfetures de la Drôme, de l'Ardèche et du Vaucluse.

Un syndicat avec les représentants de chaque interco va se mettre en place et enfin, le SCOT va pouvoir être élaboré.

Et à quoi ça sert ??

Il détermine les grands équilibres entre les différents espaces urbains, naturels, agricoles, etc. Il coordonne les initiatives et les projets des intercommunalités dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique, des services à la population, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement.

Bref c'est un document qui gère un très grand territoire dans les domaines pré-cités. Il faut 8 à 10 ans pour l'élaborer !



Informations municipales – Travaux

Le local technique est terminé, il faut encore un peu l'aménager mais le personnel peut enfin être correctement installé.

Comme pour chaque réalisation que nous avons faite, vous êtes conviés à venir le visiter lors de la cérémonie des vœux et de l'inauguration qui auront lieu le samedi 13 janvier à 11h au local technique, 110 route de la plaine.

D'autres travaux ont été réalisés, comme le dallage vers la pataugeoire, l'évacuation des toilettes de la piscine, le curage de 2 fossés oubliés depuis longtemps, la taille des arbres...

Environnement, citoyenneté

Protection contre les incendies, rappel !!

Décret n° 2015-114 du 2 février 2015 modifiant l'article R. 129-13 du code de la construction et de l'habitation : un détecteur de fumée doit être placé dans les habitations.... ne l'oubliez pas, il peut vous sauver !



Nos amis les chiens !?

Cet automne, quelque soit le quartier, nous avons eu de nombreuses plaintes à cause de chiens errants qu'il a fallu identifier, à cause de chiens qui aboient le jour ou la nuit, ceux qui se promènent sans maîtres, ceux qui mordent les passants etc ...

Petit rappel à tous, le propriétaire est **responsable** des agissements de son animal, donc **apprenez lui à se taire**, à n'aboyer que lorsque c'est utile, à **rester chez lui** et ainsi, le voisinage en sera plus apaisé.

➔ Merci aux propriétaires qui ont pris conscience de ce problème et qui y ont remédié...
Merci aux autres de faire de même. Ce n'est pas tolérable d'avoir à supporter les agissements des animaux non maîtrisés

Changement d'horaires d'ouverture de la déchetterie de Poët Laval :

Du lundi au samedi de 9 h à 12h et

Mercredi, vendredi et samedi de 14h à 17h.

Carte de la déchetterie à demander en mairie.

Bien sur il y a blabla mais la région a réorganisé le site de covoiturage et vous pouvez vous y inscrire *via* ce site :

Covoitoura



Covoiturez avec
www.ecovoiturage0726.covoitoura.eu

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

Validé par la préfecture en début d'année 2017, le nouveau Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) est applicable immédiatement et prévoit qu'au 1er janvier 2018, un arrêté fixe dans chaque commune l'état des lieux de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Cette défense concerne les habitations, les installations agricoles, commerciales, les établissements recevant du public etc... Donc nous sommes tous concernés.



Ce n'est pas nouveau !!

Ainsi, l'article L2225-1 du C.G.C.T., créé par l'article 77 de la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, institue un nouveau pouvoir de police spéciale du maire : la police de la défense extérieure contre l'incendie.

Il confie aux communes le soin d'assurer en permanence l'alimentation en eau des moyens de lutte contre les incendies. Le maire doit assurer le service public de la D.E.C.I. (à distinguer du service public de l'eau).

Dès la sortie de ce RDDECI, nous nous sommes penchés sur l'existant : il n'y a **aucun moyen de défense** reconnu par le SDIS dans notre commune. Les vieilles bouches à incendie du village sont obsolètes, inutilisables et la piscine n'est plus considérée comme réserve... les contraintes techniques ont évoluées.

En novembre, une maison dans le village a pris feu ... et même si les pompiers sont très au fait de notre situation, cela n'est pas pensable de rester ainsi.

Des élus se sont attelés à cette question : nous devons réaliser un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie : SCDECI

Cela signifie répertorier toutes les habitations, leur surface, la distance par rapport à un Point d'Eau Incendie à installer... Tout est à prendre en compte comme défini par le règlement départemental. Pour notre commune, nous devons mettre en place des citernes souples, car notre débit d'eau ne nous permet pas de faire un réseau en parallèle.

Ces dépenses sont considérables, mais nous réfléchissons à les étaler dans le temps en s'appuyant sur le SCDECI en cours de rédaction.

Il est nécessaire que nous prenions conscience ensemble de cette nouvelle contrainte réglementaire.

Nous vous proposons de venir découvrir le projet qui touche les quartiers, mais aussi les maisons isolées ... donc vous, propriétaires, vous êtes concernés, et votre présence est importante.

Si vous ne pouvez être présents faites vous représenter.



Rendez vous vendredi 26 janvier à 18h30 dans la salle communale pour information sur cette nouvelle réglementation

Viabilité hivernale, une petite explication pour les nouveaux arrivants

1er décembre la neige était là ... vers 8h30, 9h... Mais comment le déneigement est-il organisé ?

Par temps de neige, les conditions de circulation sont évidemment plus difficiles. Si vous ne pouvez pas faire autrement que de prendre votre véhicule, **veillez à avoir des équipements adaptés** : chaînes ou **pneus spéciaux**. Sur la route, réduisez votre vitesse, respectez les distances de sécurité et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage. (rappels issus du site de Sécurité Routière).

Nous ne sommes pas en « pleine montagne », mais en zone montagne ... A chacun de s'adapter à cet environnement.

Les 2 routes départementales sont classées en catégorie D3, soit la dernière catégorie du département à être déneigées. Donc, même si nous dégagons les chemins communaux, les RD peuvent ne pas être dégagées. Il faut bien compter plusieurs heures entre le début des chutes de neige et le passage du chasse neige. Il est prévu en théorie 2 passages, de 4 h à 17 h (cf site de la drome.fr). Sur ce site de ladrome.fr, vous trouverez une « info routes » mise à jour pour les grands axes, sinon le tel « état des routes » est N° Azur 0800162626



De plus : depuis plusieurs hivers, afin de protéger l'environnement et éviter une consommation excessive de sel, le Département a décidé d'employer des techniques alternatives pour traiter les chaussées enneigées :

- bouillie de sel - gravillonnage pour les routes de montagne fortement et longuement enneigées.
- **route dite au blanc** : utilisée pour les axes les moins fréquentés, cette technique consiste à racler la neige pour rendre la route circulaire, sans la saler systématiquement.

Il y a 2 ans, le déneigement était assuré par une entreprise locale qui facturait sa prestation mais qui n'a pas souhaité renouveler la convention. La commune s'est donc équipée d'une lame montée sur le véhicule communal.

Concernant les chemins communaux, comme chaque année la commune passe la lame de déneigement quand la couche de neige est suffisante, il faut atteindre au moins 3 à 5 cm ... Donc ne nous énermons pas!! Il faut savoir patienter dans ces cas là. Merci.

Qui le fait ? Notre employé communal, quand il est présent, sinon ce sont les élus.... et qui sale après ? Les mêmes. Les chemins privés sont à la charge des propriétaires.

Nous suivons la même technique que le département et seules sont salées les zones pentues.

Par contre le véhicule communal a besoin d'un espace pour faire demi tour, alors pensez à libérer cet espace en bout de chemin.

En cas d'urgence ou problème important, nous serons toujours à votre écoute.



Travaux de rénovation énergétique ou amélioration de l'habitat :

Des subventions pour l'Amélioration de l'Habitat

La Communauté de Communes
Dieulefit - Bourdeaux
vous accompagne.

Propriétaires Occupants

sous conditions de ressources (se munir du dernier avis d'imposition de toutes les personnes vivant au foyer)

Subventions de l'Anah
(logement en résidence principale)

De 35 à 60 % d'aides en moyenne, dans la limite de 20 000 € HT de travaux.

En complément, selon les situations :

- Subventions des caisses de retraite, du Département.
- Crédit d'Impôt, Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco PTZ).
Obligation de faire réaliser les travaux par une entreprise labellisée RGE (Reconnu Garant Environnement).



J'éco-rénove avec le programme "Habiter mieux" : des aides exceptionnelles pour les travaux d'économie d'énergie

- Il faut que les travaux conduisent à plus de 25 % d'économies.

A votre disposition que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
DRÔME



LE NOUVEAU NOM DU

Des permanences :

(sauf entre Noël et le Jour de l'an)

Communauté de Communes

Dieulefit - Bourdeaux

8 rue Garde de Dieu - Dieulefit

Le dernier mercredi de chaque mois de 14 h à 15 h

Un numéro vert :

N° Vert 0 800 300 915

E.mail : eoh@dromenet.org

Site : <http://drome.soliha.fr>

Propriétaires Bailleurs :

Offre locative à loyer maîtrisé

• Sont concernés :

- Les logements "dégradés" avec un projet global de réhabilitation.
- Les travaux d'économie d'énergie conséquents (35 % de gain énergie).

Les travaux concourent à une réhabilitation de bonne qualité architecturale, écologique et énergétique (étiquette C).

• Le propriétaire s'engage à conventionner avec l'Anah sur 12 années.

• Travaux pris en compte par l'Anah dans la limite de 80 000 € HT.

• Des subventions pouvant atteindre en moyenne 40 % du HT.

Info sécurité routière.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons été alertés par des habitants sur la vitesse excessive des véhicules aux abords des habitations dans les différents quartiers. Si la limitation est de 50 km/h dans le village, cela reste très rapide pour des piétons. Aussi si chacun veut bien prendre conscience de la nécessité de ralentir dès qu'il y a des habitations, (il peut y avoir des enfants).... levez le pied !

Et pourquoi accélérer au bas d'une côte et freiner en haut de celle ci ? Et pourquoi accélérer dès une ligne droite entre 2 virages ??

Soyons zen, c'est pour le bien être de tous et la sécurité des petits qui dès les beaux jours pourront se sentir libres de se déplacer , faire du vélo etc...

Autres infos

Plusieurs propriétés ont changé d'occupants : Marie et Yves Tani ont laissé la place à Mme S. Romanet et M H. Farcis ainsi que leur fille. Bonne continuation à Marie et Yves dans la plaine et bienvenue aux nouveaux acquéreurs.

Nous accueillons aussi avec plaisir Mme A. Griffon et M C. Pons installés avec leur petit garçon chemin de la tournelle, sans oublier Mme A. Lavigne et M JC. Chabanol qui s'installeront en début d'année chemin du furet.

Page facebook : <https://www.facebook.com/eyzahut>
Page publique en libre accès pour des informations régulières.
Site web www.eyzahut.fr